

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-trois, le vingt du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de Conférence de la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Mr GRAU Antoine, Maire. Mr MARTIN Bruno, Mme GRIVOT Anne-Laure, Mr TURCOT André, Mme LACARRIERE Brigitte, Mme BICARD Josiane, Mr GUIGNOUARD Philippe, Adjoint au Maire.

Mr GIAT Patrick, Mme FIQUET Marie-Hélène, Mme CHIPOFF Katherine, Mr BACLES Gérard, Mr MOREAU-CHAZEAUD François, Mr MOREAU Jean-Christophe, Mme BAUDET Isabelle, Mr BLANC Pierre-Emmanuel, Mme CHERVET Samantha, Mr MACHEMY Jérémie, Mme ROBIER Lucie, Mr POIROUX Léo, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS - POUVOIR :

Mr BECH Xavier donnant pouvoir à Mme CHERVET Samantha,
Mme LAGIER CURRAT donnant pouvoir à Mme BAUDET isabelle,
Mme HERVOUET Cécile donnant pouvoir à Mme LACARRIERE Brigitte,
Mme TAMARELLE Maria donnant pouvoir à Mme BICARD Josiane,
Mme BAKAREKE Consolata donnant pouvoir à Mr MARTIN Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS – SANS POUVOIR :

Mme OERLEMANS Micheline, Mr MAZE Ronan, Mr MAURIZOT Benoît, Mme LELONG-RENAUD Magali, Mr PUBERT Jérôme.

Madame BAUDET Isabelle est nommée pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je crois qu'il est temps de commencer notre conseil municipal de rentrée. Merci pour votre présence, ainsi que la présence du public qui assiste au conseil municipal, et merci à tous ceux qui nous suivent par le biais de la vidéo. Nous avons eu plusieurs déboires, mais je crois que cela fonctionne bien maintenant. Avant de rentrer dans l'ordre du jour du conseil municipal, je voudrais rendre un hommage à Madame Michelle VIAUD qui était une Lagordaise très connue, et très impliquée dans la vie associative. Nous sommes d'autant plus émus et tristes qu'elle est décédée le lendemain du forum des associations, il y a donc très peu de temps. Lors du forum, nous avons, les uns et les autres, pu converser longuement avec elle. Elle paraissait en pleine forme. Elle avait un certain âge, mais elle était extrêmement dynamique. Elle adorait la marche. Pour l'anecdote, je me souviens qu'elle a participé avec moi à plusieurs réunions de la communauté d'agglomération en tant que représentante de l'UDAF, et je lui proposais à chaque fois de la ramener à Lagord, mais elle me disait qu'elle allait rentrer à pied. Elle était vraiment très active. Ses amis de marche m'ont dit qu'ils la surnommaient : « la gazelle ». Michelle VIAUD était présidente du club des bons vivants, membre du conseil d'administration du CCAS de Lagord au titre de représentante de l'UDAF, ainsi que de la commission permanente pour les aides facultatives. Je crois qu'elle était également dans l'association des anciens combattants. Elle était également au conseil d'administration de l'OPH, l'office HLM de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Elle était extrêmement impliquée et extrêmement active. C'est avec une certaine tristesse que je vous propose de la saluer et de faire une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. J'étais présent aux obsèques avec Madame LACARRIERE lundi matin. Nous avons transmis à ses deux filles toute notre solidarité, et toute notre sympathie.

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et propose la candidature de Madame Isabelle BAUDET, Conseillère déléguée, pour la tenue du secrétariat de séance.

Monsieur le Maire : Nous devons également approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023. Avez-vous des observations particulières à faire ? Si ce n'est pas le cas, nous le considérons adopté. Il n'y aura pas de point sur la communauté d'agglomération aujourd'hui. Nous en faisons régulièrement. Il n'y a pas de sujet d'actualité. Cela reviendra rapidement.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

INFORMATIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES LAGORDAIS

Madame BAUDET : Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup de questions pour cette rentrée du conseil municipal. Nous allons commencer par deux questions adressées à Monsieur GUIGNOUARD, adjoint en charge de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux et du cimetière. Première question : « Pourquoi les espaces verts au pied des arbres le long des trottoirs ne sont-ils pas aménagés tous de la même manière ? Par ailleurs, un arbre devant chez moi est en piteux état depuis l'an dernier, et ce n'est pas le seul dans la commune. Envisagez-vous de les remplacer ? Par avance, merci de votre réponse. »

Monsieur GUIGNOUARD : Bonsoir. Merci. Comme vous le savez, déjà depuis plusieurs années, et même la mandature précédente, les produits chimiques sont interdits sur le domaine public et privé. En conséquence, nous avons mis en place entre autres la distribution de graines de fleurs offertes par les agents d'entretien des espaces verts de la commune avant le printemps aux heures du marché. J'espère que vous avez eu l'occasion d'échanger avec eux. Ils sont de très bons conseils. Ainsi, comme précisé dans l'arrêté municipal concerné, les habitants ont à charge l'entretien des trottoirs, de leur clôture à la bordure du caniveau. Vous avez donc tout le loisir pour remplacer les adventices qui vous gênent par des graines fournies par les agents municipaux à la bonne saison. Pensez que les graines ont besoin de passer l'hiver dehors pour bien prendre, et vous verrez fleurir au printemps et parfois tout l'été votre pied de mur et pied d'arbres. N'hésitez pas à demander des conseils auprès des agents des espaces verts. Ils seront très heureux de vous aider.

Concernant les arbres, nombreux sont ceux qui ont été plantés il y a bien longtemps. Certains sont en fin de vie ou atteints de maladies. L'ensemble des arbres plantés sur la commune fait l'objet de surveillance et d'entretien assidu par l'équipe des espaces verts, et parfois par des prestataires tant sur l'entretien que sur l'étude de leur santé. Ainsi, la dernière étude phytosanitaire et sécuritaire réalisée par Oréade Brèche a permis de faire l'inventaire des arbres atteints de maladies ou arrivés en fin de vie. À partir de cette étude, nous avons ainsi planifié l'abattage et le remplacement des arbres en fonction de leur dangerosité. Je rappelle qu'un arbre abattu est remplacé par trois arbres plantés.

Concernant l'entretien des arbres, les tailles, et les élagages se font à un rythme régulier en fonction des saisons et des essences, en moyenne tous les quatre ans. Ne vous attendez pas à ce que l'arbre planté devant chez vous soit taillé chaque année. L'arrosage des arbres et des parterres se fait manuellement par un agent. Vous ne l'avez peut-être pas vu souvent cet été. En effet, notre cher et vieux tracteur est tombé en panne. Il est arrivé lui-même en fin de vie. Il est irréparable. Alors, nous avons commandé un nouveau tracteur pour un montant de 35 000 €, que nous espérons recevoir prochainement. C'est la raison pour laquelle de nombreux jeunes et vieux arbres ont beaucoup souffert cet été et sont parfois mal en point maintenant. Les agents ont pour autant effectué l'arrosage indispensable dans des conditions de travail très dégradées et très difficiles. Je peux vous assurer que tous les agents sont sensibles à la perte des arbres, car planter, entretenir, contribuer au cadre de vie est le sens même de

leur action. L'équipe du service Environnement & Espaces verts qui assure les plantations n'est jamais satisfaite de voir un arbre partir en péril malgré le travail effectué.

Concernant votre cas particulier, je passerai avec Monsieur BRUNEL, responsable du centre technique municipal, voir les arbres de votre rue. Merci.

Madame BAUDET : « Bonjour, envisagez-vous de sécuriser les déplacements piétons aux abords du centre commercial des Oiseaux de mer et la traversée en direction des établissements scolaires ? »

Monsieur GUIGNOUARD : Je vous remercie pour cette question, qui est effectivement très importante. En effet, cet espace est très fréquenté par les automobilistes, les deux-roues, et surtout les piétons. La proximité des écoles et des commerces implique la présence importante de piétons de tous âges, circulant chacun à leur allure. Afin de mieux protéger les piétons, nous avons décidé de mettre en place une zone 20 sur tout le secteur allant du centre commercial vers l'école, la médiathèque en passant par le centre social. Toute cette zone est donc limitée à 20 km/h. Je rappelle qu'une zone 20 est une zone piétonne dans laquelle les automobilistes et les deux-roues sont autorisés à circuler à vitesse lente limitée à 20 km/h. Je rappelle que c'est une zone piétonne. La priorité est donc aux piétons. Le respect des vitesses est à voir. C'est cependant une question d'habitude. Je pense que les choses vont arriver lentement mais sûrement.

Après six mois de test, nous allons mettre en place des équipements urbains définitifs sur le secteur du centre commercial confirmant la zone 20. Cette expérimentation nous a permis d'affiner la faisabilité et son efficacité. Des installations correctives seront mises en place. Nous apprenons toujours de nos erreurs. Des panneaux pédagogiques vont aussi être mis en place aux entrées de la zone 20. Pour renforcer encore plus la sécurité des piétons, nous allons mettre en place un marquage sur la voie de circulation du parking du centre commercial le long des potelets matérialisant au sol une bande réservée aux piétons de type zébra blanc. Ce marquage incitera les automobilistes à circuler lentement (voie de circulation réduite) en se déplaçant vers la gauche, dégagant ainsi plus d'espace aux piétons.

Enfin, nous envisageons de lancer une étude de requalification du mode de circulation sur le secteur. Le principe serait de fermer l'avenue des Oiseaux de Mer à la circulation devant le centre commercial, et de réaliser un centre de circulation giratoire autour du supermarché du square des Échassiers en aménageant un espace paysager piéton allant du supermarché jusqu'aux écoles tout en maintenant l'installation temporaire du marché, le stationnement pour les automobilistes, et pour les deux-roues.

Madame BAUDET : « Résidant depuis 2 ans à Lagord, je subis, comme de nombreux Lagordais et autres habitants de l'agglomération, la pollution sonore de la rocade. Difficile de profiter du jardin, de dormir les fenêtres ouvertes en ces temps de canicule etc. »

Monsieur le Maire : Il y a une autre nuisance sonore qui est importante. C'est celle qui est liée à l'aviation civile qui part ou qui atterrit à l'aéroport. Je voudrais en profiter pour dire que nous sommes engagés dans une démarche auprès du préfet, de l'aéro-club, et de l'aéroport pour essayer de mettre en place une charte de l'aviation de tourisme. Des propositions ont été faites. Nous avons fait des contre-propositions, avec notamment l'idée de faire des fenêtres d'absence de vol pendant le week-end et les jours fériés. C'est à suivre. La discussion va continuer à se dérouler. C'est un sujet qui participe, autant que la rocade si ce n'est plus, à la pollution sonore.

Concernant la pollution sonore de la rocade, je rappelle que la rocade est sous contrôle et direction des services de l'État. Nous avons interpellé, avec le soutien du président de la communauté d'agglomération, le préfet précédent sur une demande pour diminuer la vitesse de 90 à 70 km/h. Le préfet avait déclenché une étude par un organisme public qui s'appelle le CEREMA. Malheureusement, les conclusions du CEREMA ne sont pas du tout en notre faveur, puisqu'elles ne montrent pas d'impact que ce soit sur le bruit, la pollution, ou la fluidité de la circulation à notre grande déception. Je pense que, sur le plan de la vitesse, le combat va être à reprendre. Maintenant, il faut surtout se sensibiliser avec les services de l'État sur les murs antibruit. Les murs antibruit qui existent ont été construits du temps où l'urbanisation n'était pas du tout la même. Elle est donc nettement insuffisante. Il y a un mur antibruit qui est prévu au niveau de la gendarmerie, mais que pour la gendarmerie. Il va donc falloir continuer cette bataille qui s'avère difficile.

